

Jerzy Kowecki

LES TRANSFORMATIONS DE LA STRUCTURE SOCIALE
EN POLOGNE AU XVIII^e SIÈCLE: LA NOBLESSE
ET LA BOURGEOISIE

Dans la doctrine et la pratique politiques sarmates, l'idée de « nation » était identifiée à celle de « noblesse », ce qui se traduit par le terme de « nation nobiliaire », en usage depuis le XVI^e siècle; on désignait par ce terme la communauté fondée sur le critère des mêmes privilèges, critère qui s'était substitué à celui de l'unité de langue, en vigueur encore à l'époque de la Renaissance¹. L'extraordinaire vitalité de cette notion s'explique au premier chef par l'enracinement profond du mythe selon lequel la noblesse, à l'opposition des autres états, descendait des Sarmates, mais aussi par l'ensemble des conditions et des rapports intérieurs de la Pologne de l'époque. La proportion extrêmement élevée de la noblesse et la part réduite de la bourgeoisie dans l'ensemble de la population jouaient à cet égard un rôle considérable. Nous ne disposons pas, certes, pour l'époque qui nous intéresse, d'études démographiques précises sur ce chapitre et nous devons nous contenter, en dehors de tentatives de préciser le chiffre global de la population², des évaluations approximatives de T. Korzon³. Mais ces évaluations n'en indiquent pas moins de façon générale les proportions numériques des différents états.

¹ J. Tazbir, *Sarmatyzm a barok [Le sarmatisme et le baroque]*, « Kwartalnik Historyczny », 1969, n° 4, p. 821.

² On trouvera un très intéressant aperçu des recherches en cette matière, assorti des propositions de l'auteur, dans: W. Kula, *Stan i potrzeby badań nad demografią historyczną dawnej Polski [L'état des recherches sur la démographie historique de l'ancienne Pologne]*, « Roczniki Dziejów Społecznych i Gospodarczych », 1951, pp. 23 - 109; I. Gieysztor, *Badania nad historią zaludnienia Polski [Recherches sur l'histoire du peuplement en Pologne]*, « Kwartalnik Historii Kultury Materialnej », 1963, n° 3/4, pp. 523 - 562.

³ T. Korzon, *Wewnętrzne dzieje Polski za Stanisława Augusta (1764 - 1794) [Histoire intérieure de la Pologne sous Stanislas-Auguste, 1764 - 1794]*, vol. I, Kraków-Warszawa 1897, p. 50 et suiv.

Pour donner une idée du retard de la structure féodale de la République nobiliaire, citons quelques exemples. En France, pays le plus avancé du continent dans le développement du capitalisme, la noblesse constituait, avant la Révolution, 0,7% environ de l'ensemble de la population (près de 1% avec le clergé), alors que la bourgeoisie atteignait 20% environ. En Pologne, les estimations les plus optimistes accordent à la bourgeoisie tout au plus un chiffre égal à celui de la noblesse dont la part, dans l'ensemble de la population, se chiffrait par 8 - 10%. Ce n'est qu'en Grande-Pologne, où la menue noblesse était bien moins répandue que dans les autres provinces, que les nobles comptaient pour environ 3%; mais là aussi, ils étaient, par rapport à l'ensemble de la population, quatre fois plus nombreux qu'en France. Dans des provinces telles que la Masovie ou la Podlachie, où il y avait une profusion de villages de gentilshommes, le pourcentage de la noblesse était bien au-dessus de la moyenne. On trouve une situation analogue en Espagne et, dans une mesure plus faible, en Hongrie, où l'ordre privilégié représentait 5% de la population, dépassant en nombre celui des bourgeois. Le fait que, dans une Pologne multinationale, la noblesse, selon Leśnodorski, ne constituait pas moins de 16% de la population ethniquement polonaise, n'est pas, lui non plus, sans signification⁴. Des recherches plus détaillées viendront sans doute confirmer l'opinion de E. Rostworowski estimant que, « tout au long du XVII^e et du XVIII^e siècle, la noblesse fut, sur le plan démographique, l'élément le plus dynamique »⁵.

L'absence d'une forte bourgeoisie permet à la noblesse de conserver l'hégémonie même dans des actions visant une transformation de l'État et de la société, et cela non seulement dans les cas où il s'agissait de réformes, mais également dans l'insurrection de Kościuszko, en 1794. Toutefois, dans ce dernier cas, on vit aussi des forces nouvelles monter et participer au pouvoir⁶.

Du point de vue légal, c'est donc la noblesse, représentant 10% de la population, qui détient le pouvoir, en réalité cependant ce sont ses couches

⁴ B. Leśnodorski, *Les jacobins polonais*, Paris 1965, pp. 24 - 25.

⁵ E. Rostworowski, *Sprawa aukcji wojska na tle sytuacji politycznej przed Sejmem Czteroletnim* [Le problème de l'accroissement des effectifs de l'armée dans le contexte de la situation politique avant la Diète de Quatre Ans], Warszawa 1957, p. 111.

⁶ La première étude consacrée à ce problème est celle de A. Próchnik, *Demokracja Kościuszkowska* [La démocratie de l'insurrection de Kościuszko], 1^{ère} éd., Lwów 1920, 3^e éd. dans le choix d'essais du même auteur: *Francja i Polska w latach 1789 - 1794* [La France et la Pologne dans les années 1789 - 1794], Warszawa 1964, pp. 119 - 387. Les résultats des recherches ultérieures sont présentés, entre autres, dans: B. Leśnodorski, *op. cit.*; J. Koweci, *Pospolite ruszenie w insurekcji 1794 r.* [La levée générale pendant l'insurrection de 1794], Warszawa 1963.

supérieures qui l'exercent. En effet, le principe fondamental de l'idéologie nobiliaire, qui postule l'égalité et la liberté de tous les membres de la noblesse, n'est qu'une fiction du système; l'exemple le plus frappant en est fourni par les inégalités de fortunes. Dans la masse globale des nobles, les propriétaires fonciers ne constituent qu'une minorité. On évalue leur nombre, sur le territoire laissé à la Pologne après le premier partage (1772), à un peu plus de 300 000, alors que la petite noblesse, les propriétaires de menues parties de villages et les gentilshommes dépourvus de propriété, dépassent largement le chiffre de 400 000. Cette forte polarisation au sein de la noblesse se manifeste non seulement dans le domaine de la propriété. Au demeurant, un programme d'égalité des biens ne fut jamais formulé. Le mot d'ordre lancé en vue d'intégrer toute la noblesse était celui de l'égalité juridique, de la communauté de moeurs, de la solidarité de condition. Cependant, au fil des siècles, à mesure que progresse et que s'accroît la différenciation sur le plan des fortunes, les pôles opposés de la noblesse — les magnats, d'une part, et toute la menue noblesse, de l'autre — ne sont presque plus liés entre eux que par cette fiction de communauté des droits et des privilèges. L'unité devient de plus en plus illusoire⁷.

On trouve une caractéristique percutante de cette fiction dans les écrits de l'un des représentants du groupe de « Kuźnica » de Kołłątaj, Franciszek Salezy Jezierski. Il écrit qu'en Grande-Pologne, nombre de nobles vivant dans les villes sont « des mendiants, des fainéants, des ivrognes, voire des vauriens [...] ». Quant à la Petite-Pologne, la noblesse censitaire installée dans les *latifundia* des magnats est tout aussi pauvre et inculte que les paysans corvéables et, tout comme eux, elle se conforme entièrement aux ordres des seigneurs, qui s'en servent pour maintenir leur pouvoir politi-

⁷ On trouvera une approche sociologique de ce problème dans: A. Zajączykowski, *Główne elementy kultury szlacheckiej w Polsce. Ideologia a struktury społeczne* [Les principaux éléments de la culture nobiliaire en Pologne. L'idéologie et la structure sociale], Wrocław 1961. V. aussi la critique de ce livre: J. Bardach, *O ujęciu socjologicznym struktury społecznej i ideologii szlachty polskiej. (W związku z pracami Andrzeja Zajączykowskiego)* [Une étude sociologique de la structure sociale et de l'idéologie de la noblesse polonaise. A propos des publications de A. Zajączykowski], « *Czasopismo Prawnohistoryczne* », 1963, n° 2, pp. 159 - 178; J. Maciszewski, *W sprawie kultury szlacheckiej* [A propos de la culture nobiliaire], « *Przegląd Historyczny* », 1962, n° 3, pp. 539 - 546. V. aussi les publications fondées sur des recherches historiques: J. Jedlicki, *Klejnot i bariery społeczne. Przeobrażenia szlachectwa polskiego w schyłkowym okresie feudalizmu* [Les armoiries et les barrières sociales. Les transformations de la noblesse polonaise dans la période du féodalisme déclinant], Warszawa 1968, p. 75 et suiv.; T. Lepkowski, *Polska — narodziny nowoczesnego narodu 1764 - 1870* [Pologne — la naissance d'une nation moderne 1764 - 1870], Warszawa 1967, p. 138 et suiv.

que. « On peut en dire autant de la menue noblesse dans les autres voïvodies polonaises »⁸.

Depuis des siècles, on voit les idéologues de la noblesse s'efforcer d'arrêter le processus de désintégration de leur état et d'empêcher que ses divers groupes n'obtiennent un statut à part. La République nobiliaire appartenait aux pays dont l'aristocratie n'a jamais pu constituer un état distinct. Tout cela n'a pas servi à grand-chose, pas plus que les efforts des diètes qui ont adopté plusieurs constitutions visant à pétrifier l'égalité des nobles. C'est ainsi qu'en dépit de l'interdiction de porter des décorations et d'accorder ou de recevoir des titres de prince ou de comte — mesure votée en 1638 en vue d'empêcher qu'un membre de la noblesse ne parvienne à se distinguer de ses semblables — Auguste II et, plus souvent encore, Stanislas-Auguste n'hésitent pas à capter des partisans en distribuant des décorations⁹. Les magnats acceptent des titres aristocratiques étrangers et, au XVIII^e siècle, la diète elle-même finit par accorder plusieurs titres de prince. Le principe de l'égalité nobiliaire est bravé même sur le plan formel. Il est vrai qu'au nom de ce principe idéologique suprême de la noblesse, Stanislas-Auguste doit encore s'engager par les *pacta conventa* à ne pas conférer à une même personne plusieurs charges, dignités, etc. Mais en même temps, surtout dans la première moitié du XVIII^e siècle, l'égalité nobiliaire est en fait violée au niveau de la répartition des fonctions et des dignités. Les plus hautes charges d'État sont réservées aux magnats, les restantes, à la riche noblesse. On peut supposer aussi sans trop de risque, même si des études font encore défaut sur ce chapitre, que toutes les charges locales reviennent de la même manière aux propriétaires fonciers. Le principe de l'égalité nobiliaire joue le rôle d'un instrument démagogique entre les mains des magnats.

Comme nous venons de l'indiquer, l'écart, qui n'a cessé de s'élargir entre le principe d'égalité et de cohérence de l'ordre nobiliaire et l'état de choses réel, se manifeste d'une manière particulièrement frappante sur le plan des fortunes. Le clivage entre le critère de la naissance et celui de la propriété, dont l'unité se trouvait jadis à la base même de la genèse et de l'idéologie de la chevalerie, prend au XVIII^e siècle des proportions déjà considérables. L'un des principaux privilèges de la noblesse tient dans le monopole de la propriété foncière. En réalité, seule une minorité

⁸ F. S. Jezierski, *Katechizm o tajemnicach rządu polskiego* [Catéchisme sur les secrets du gouvernement polonais], dans: *Wybór pism* [Choix de textes], préparé par Z. Skwarczyński, Warszawa 1952, pp. 72 - 74.

⁹ S. Łoza, *Historia Orderu Orła Białego* [L'histoire de l'ordre de l'Aigle blanc], Warszawa 1922; du même auteur, *Kawalerowie orderu świętego Stanisława 1765 - 1813* [Les chevaliers de l'ordre de Saint-Stanislas 1765 - 1813], Warszawa 1925.

peut en bénéficier. La majorité est composée de gentilshommes dépourvus de terre ou n'en possédant que des lopins. Cependant, une pareille division dichotomique ne saurait suffire à qui veut suivre les transformations de la structure sociale. Les propriétaires aussi bien que les non-propriétaires ne constituaient pas de classes homogènes. Les propriétaires formaient, selon l'importance et la valeur de leurs biens, des couches ou groupes qui différaient par leur rôle politique et leur position dans la vie du pays, de la voïvodie, du district, du voisinage immédiat.

Les difficultés auxquelles se heurte l'étude de la hiérarchie intérieure de la noblesse sont dues aux insuffisances de la recherche, et notamment au manque de synthèses dynamiques. Les résultats des recherches effectuées dans certaines régions ne sauraient s'appliquer à toute la République nobiliaire, étant donné leur caractère incomplet et l'extrême diversité qui caractérisait les rapports de propriété féodaux. C'est ainsi, par exemple, qu'Alicja Falniowska-Gradowska adopte, après Waclaw Urban, la division des propriétaires nobles de la voïvodie de Cracovie en quatre groupes, selon le nombre de villages détenus: la petite noblesse — propriétaires d'une petite exploitation, d'une partie de village ou d'un seul village; la noblesse moyenne — propriétaires de 1 à 4 villages; la noblesse riche — propriétaires de 5 à 10 villages; les magnats — propriétaires de plus de 10 villages. Remarquons qu'Urban parle, lui, du groupe « de magnats et de propriétaires de plus de 10 villages », c'est-à-dire qu'il ne considère pas, et avec raison, tous les propriétaires de plus de dix villages comme des magnats¹⁰. Cette division, comme n'importe quelle autre d'ailleurs, prête à controverse. Ce qui soulève le plus de doute c'est la limite tracée entre la noblesse riche et les magnats et aussi le fait de mettre dans un même groupe les magnats et les riches propriétaires. Sans parler en l'occurrence des autres facteurs déterminant l'appartenance à la couche des magnats ainsi que des différences — et non des moindres! — que l'on observe d'une région à l'autre, la limite de 10 villages semble manifestement trop basse.

En tout cas, on peut admettre, à partir de différentes classifications qui s'accordent dans leurs résultats les plus généraux, que la structure de l'ordre nobiliaire était la suivante: le groupe des plus riches, qui, hété-

¹⁰ W. Urban, *Poddani szlacheccy w województwie krakowskim w drugiej połowie XVIII wieku i ich opór antyfeudalny* [Les paysans de la noblesse dans la voïvodie de Cracovie dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et leur résistance antiféodale], Wrocław 1958, pp. 11 - 12; A. Falniowska-Gradowska, *Świadczenia poddanych na rzecz dworu w królewskich województwa krakowskiego w drugiej połowie XVIII wieku* [Les prestations des paysans en faveur de la cour dans les domaines royaux de la voïvodie de Cracovie, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle], Wrocław 1964, p. 26.

rogène lui aussi, comprenait, à côté d'une quinzaine de familles les plus puissantes dont les immenses fortunes, véritables « États », s'étendaient sur des centaines de villages situés principalement à l'est de la République nobiliaire, des familles de magnats d'origine plus récente, dont les *latifundia*, bien moins importants, comptaient plusieurs dizaines de villages. C'est le cas notamment de la Grande-Pologne où, grâce à un plus grand rendement des biens, le propriétaire d'une quinzaine de villages fait déjà figure de magnats. En Grande-Pologne, on ne trouve pas en général de propriétaires détenant des centaines de villages, à la seule exception du *latifundium* de l'archevêché¹¹. En outre, dans toutes les provinces, mais plus fréquemment à l'est, les magnats disposent, à des titres divers, de la plus grande partie des domaines royaux qu'à leur tour ils donnent souvent à terme. Les magnats détiennent de surcroît les plus hautes charges de la République nobiliaire et ils exercent une influence décisive sur les grandes options politiques.

Les confins de la noblesse riche et des magnats sont assez flous, comme le sont d'ailleurs toutes les lignes de partage entre les divers groupes de la classe au pouvoir. Il est difficile de préciser le nombre de villages qui en constitue le critère: par exemple, en Grande-Pologne il pouvait suffire d'avoir quelques villages pour appartenir à une catégorie déterminée, alors que dans une autre province il en fallait beaucoup plus. Souvent, on voit les villages passer des mains des magnats à celles de la riche noblesse qui parvient également, vers la fin du XVIII^e siècle, à supplanter ceux-ci de certaines positions sociales et politiques, principalement au niveau des districts et des voïvodies, mais aussi au sénat, cette poussée étant favorisée par la politique de Stanislas-Auguste.

Le groupe suivant c'est la noblesse moyenne — propriétaires d'une ou de plusieurs réserves seigneuriales dont ils organisent et gèrent personnellement la production. Vers le milieu du XVIII^e siècle, la situation de ce groupe devient difficile. Une longue période de destructions et de prédominance absolue des magnats pousse cette noblesse à durcir l'exploitation de ses paysans, ce qui provoque des fuites massives de paysans et l'apparition de terres vides. Elle cherche alors à sortir de ces difficultés économiques en mettant en gage une partie de ses villages, voire des villages entiers. A partir des années quatre-vingts une amélioration commence à se dessiner et, vers la fin du siècle, les biens de la riche et moyenne noblesse s'aggrandissent même aux dépens des magnats. Dans la Grande-

¹¹ J. Topolski, *Spółczesność wielkopolskie w XVIII w.* [La société de Grande-Pologne au XVIII^e siècle], dans: *Dzieje Wielkopolski*, t. I: *Do roku 1793* [L'histoire de la Grande-Pologne, vol. I: Jusqu'à 1793], sous la rédaction de J. Topolski, Poznań 1969, p. 847.

Pologne, ce groupe de nobles prévaut sur le plan numérique et détient environ 90% des villages, obligeant les magnats de cette province à lutter dur afin de conserver leur suprématie politique.

Quant à la petite noblesse, hoberaux ne possédant en règle générale qu'une minuscule « réserve » et quelques paysans corvéables, elle cultive souvent elle-même ses champs, recourant parfois à l'aide de journaliers, lorsque ses sujets ne suffisent pas à la tâche. Très répandue dans toute le République nobiliaire, on en compte le moins en Grande-Pologne et le plus, en Masovie et en Podlachie.

Tout en bas de l'échelle, se trouve la noblesse appelée *zagonowa* — propriétaires de petits lopins, — elle aussi fort nombreuse en Masovie et en Podlachie et pour ainsi dire inexistante en Grande-Pologne. Elle travaille ses terres par ses propres soins; elle ne se distingue des paysans que par la propriété de plein droit sur ses lopins de terre, la liberté personnelle et, au premier chef, la fierté de son extraction. Ses fils cherchent souvent à se placer dans le petit commerce ou en service chez quelque seigneur, à entrer dans les rangs du bas clergé, etc.

La couche de gentilshommes non-propriétaires, qui ne cesse de s'accroître tout au long du XVIII^e siècle, est, elle aussi, extrêmement diversifiée. Une partie de ce groupe parvient à se mettre, sur le plan économique, au niveau de la noblesse moyenne. Ce sont des individus pleins d'esprit d'entreprise, assez bien situés au point de vue matériel, prêtant leurs capitaux sur gages, mettant leurs fonds à la disposition de magnats en contrepartie de réserves seigneuriales reçues en usufruit. Ce groupe s'occupe de toutes sortes d'affaires, y compris la spéculation et l'usure, tout en conciliant parfois ces activités avec une fonction publique ou un grade militaire. Il serait intéressant d'étudier la destinée de cette couche pour savoir dans quelle mesure elle aura donné naissance à l'un des groupes de la bourgeoisie financière. Une autre partie des gentilshommes sans terre se trouvent dans une situation bien moins avantageuse. Ils cherchent à obtenir des fermes ou s'installent même parfois dans des exploitations paysannes. Certains arrivent, en servant un seigneur toute leur vie, à se faire gratifier de petits biens, mais la plupart demeurent pauvres, ne se distinguant des paysans que par le mirage des privilèges de naissance: droits civiques et politiques.

Les gentilshommes domestiques sont, eux aussi, très nombreux. Un mémorialiste de ces temps les décrit de la manière suivante: « Les gentilshommes et les communs en service chez des grands et petits seigneurs pouvaient être à juste titre considérés comme un état distinct des autres, car ces domestiques étaient fort nombreux sous le règne d'Auguste III; il n'y avait pas de propriétaire noble, ne serait-ce que d'un seul village,

qui ne tiendrait pas quelque gentilhomme à son service »¹². Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, des transformations économiques entraînent un rétrécissement de cette catégorie de noblesse qui cherche d'autres moyens de gagner sa vie, notamment en ville.

On assiste ainsi à un gonflement des groupes de noblesse établis dans les villes. Le groupe prospère se compose principalement de hauts fonctionnaires et d'une partie du barreau; à l'autre pôle se trouvent les pauvres, les mendiants, les va-nu-pieds que l'on dirige souvent par force vers des travaux manuels, en dépit des privilèges attachés formellement à leur origine¹³. « A Varsovie aussi, disait à la Diète de Quatre Ans (1788 - 1792) Jacek Jezierski, il y a pas mal de gentilshommes venus de la région de Łuków et de Podlachie, qui travaillent comme gardiens ou laquais [...] »¹⁴. C'est également la noblesse installée en ville qui fournit les premiers cadres d'une intelligentsia naissante.

Des historiens ont relevé un phénomène qu'ils ont désigné sous le nom de « surpeuplement de la noblesse »¹⁵. Seigneurs et gentilshommes s'étaient tellement multipliés qu'il n'y avait plus assez de place pour tous parmi les occupations « honnêtes » et « nobles » que la tradition et la loi avaient réduites à la propriété foncière, l'armée, la justice et le clergé. Trouver un « honnête moyen de vivre » devient un problème pour des centaines de milliers de petits gentilshommes, mais aussi pour les fils cadets des propriétaires de moindre envergure. Il en résulte souvent une dégradation de la hiérarchie intérieure de l'ordre. La promotion est difficile, la plupart des nobles descendent vers le bas de l'échelle.

Les changements intervenus au XVIII^e siècle révèlent une tendance continue à la concentration de la propriété terrienne. En Grande-Pologne, peuplée naguère par la petite noblesse, c'est la noblesse moyenne — propriétaires d'un ou de quelques villages — qui prévaut nettement dans la seconde moitié du XVIII^e siècle; comme ce processus de concentration continue sans s'arrêter, on voit naître quelques fortunes de magnats englobant plusieurs dizaines de villages. La concentration des terres entre les mains

¹² J. Kitowicz, *Opis obyczajów za panowania Augusta III* [Description des mœurs sous le règne de Stanislas-Auguste], préparé par R. Pollak, Wrocław 1951, p. 407.

¹³ N. Assorodobraj, *Początki klasy robotniczej. Problem rąk roboczych w przemyśle polskim epoki stanisławowskiej* [Les origines de la classe ouvrière. Le problème de la main-d'oeuvre dans l'industrie polonaise sous le règne de Stanislas-Auguste, 1764 - 1795], 2^e éd., Warszawa 1966, pp. 49 - 50.

¹⁴ Archives centrales de documents anciens de Varsovie, *Archives de la Diète de Quatre Ans*, 10, c. 166.

¹⁵ E. Rostworowski, *Sprawa aukcji wojska...* [Le problème de l'accroissement des effectifs...], p. 110; J. Jedlicki, *Klejnot i bariery...* [Les armoiries et les barrières...], p. 30 et suiv.

de la riche noblesse et des magnats est accélérée par la vente de biens ecclésiastiques et royaux. En revanche, en Petite-Pologne, contrairement à ce que s'y passait auparavant, une partie des biens des magnats passent aux mains de la noblesse.

Un autre trait caractéristique des changements de structure dans la dernière décennie du XVIII^e siècle semble être le déclin progressif de la traditionnelle clientèle des magnats composée, en premier lieu, de noblesse censière, d'hoberaux, de domestiques, de gentilshommes démunis de terre, de nombreux résidents et partiellement aussi de noblesse moyenne.

La menue noblesse, vivant aux frais du seigneur, lui rend aussi de nombreux services sur le plan politique. Une fraction de cette noblesse assume des fonctions administratives dans les biens des magnats et des riches propriétaires, elle forme l'appareil de pouvoir domanial. La disparition progressive de ce type de clientèle est liée aux changements qui s'opèrent dans les méthodes de gestion. Le passage des biens nobiliaires et ecclésiastiques à l'économie censitaire entraîne un rétrécissement de l'armée des employés dont bon nombre finissent par accroître le « surpeuplement nobiliaire ». Un effet social analogue est provoqué par la liquidation, au temps du Conseil permanent, des armées privées des magnats, déjà considérablement affaiblies à la suite de la confédération de Bar.

La désintégration de l'ordre nobiliaire est illustrée également par les tendances de la riche noblesse visant à abolir la domination des magnats, tendances de plus en plus soutenues depuis le milieu du XVIII^e siècle. On observe un processus, très lent et très partiel, il est vrai, de passage du pouvoir aux mains de la riche et moyenne noblesse. Il est favorisé par les changements intervenus dans l'économie et par la formation d'une administration territoriale moderne. Des recherches fragmentaires semblent indiquer que, dans les commissions d'administration locale créées par la Diète de Quatre Ans, le rôle dominant revenait à la noblesse aisée. L'importance sociale de ces groupes de noblesse s'accroît dans le dernier quart du siècle. Ils tentent, non sans succès depuis la fin des années quatre-vingts, de jouer un rôle plus marquant dans la vie politique, sociale et aussi économique.

Dans la littérature politique et dans les discours tenus à la Diète, on voit se multiplier les attaques dirigées contre « l'oligarchie détestée du peuple », pour nous servir du terme employé par Aleksander Linkowski, député de Cracovie, le 3 mai 1791, jour du vote de la Constitution. Les tirades contre les magnats sont à la mode, à cette époque. Les députés les plus soumis aux grands seigneurs ne s'en privent pas, eux non plus, et on voit même le prince Adam Kazimierz Czartoryski tonner à la Diète contre l'esprit aristocratique. Cependant, ces violences verbales ne sont

pas toujours qu'un effet de mode. De plus en plus souvent, il s'agit de choses bien plus sérieuses. C'est ainsi qu'en 1791, par exemple, au cours du débat sur les droits à accorder aux bourgeois, Ignacy W. Zakrzewski, député de Poznań, rend les magnats responsables du fait que de nombreuses « familles » de nobles n'aient pas les moyens d'assurer « l'éducation de leur progéniture », les magnats ayant accaparé tous les biens nationaux. Et il n'est point seul à exhorter la noblesse: « Il est temps de compter sur nous-mêmes et de nous affranchir de cette aristocratie »¹⁴.

Certes, tous ces changements intervenus dans le cadre de l'ordre nobiliaire n'entraînent pas encore de transformations fondamentales de la structure sociale. Ils sont souvent destinés, au contraire, à conserver les divisions féodales; s'ils apportent des concessions en faveur des forces nouvelles, ils n'en tendent pas moins — et c'est un de leurs traits caractéristiques, à consolider l'état de choses plus ou moins modifié. On peut penser que telle était l'intention de la plupart des réformateurs aristocratiques et nobiliaires. Mais il ne faut pas confondre les aspirations des hommes et l'action objective des forces et des processus une fois déclenchés. Dans les conditions de la République nobiliaire du dernier quart du XVIII^e siècle, les tentatives en vue de rétablir la cohérence de l'ordre nobiliaire à partir de ses deux critères: la naissance et la propriété terrienne, conduisent à des transformations de structure de toute la société. Les mesures adoptées par la Diète de Quatre Ans en vue d'uniformiser les critères de la naissance et de la propriété, et qui mettent déjà l'accent sur ce second facteur, aboutiront plus tard à l'apparition d'une nouvelle formation sociale, la classe des propriétaires fonciers, fondée sur des critères capitalistes. Les mesures en question sont: l'exclusion des non-propriétaires de la condition nobiliaire, des anoblissements pratiqués à une échelle relativement large ainsi qu'un vaste programme pour l'avenir allant dans le même sens.

Malgré le rétrécissement de l'institution de la clientèle, la menue noblesse vivant au crochet des seigneurs continue à dépendre de l'« oligarchie » et à jouer le rôle de son instrument dans la vie publique. Empêcher les magnats de s'en servir dans les diétines, devient un moyen d'enrayer l'influence de quelques dizaines de familles immensément riches. Aussi, le parti patriotique fait-il voter à la Diète une réforme de la loi sur les diétines. On en éloigne tout simplement les non-propriétaires. Après une lutte acharnée, le droit de décision dans les affaires publiques n'est laissé qu'aux propriétaires terriens, aux détenteurs de domaines à gage et aux possesseurs à vie, en fixant pour ces deux dernières catégories un cens

¹⁴ A. Zahorski, *Ignacy Wyssogota Zakrzewski, prezydent Warszawy [Ignacy Wyssogota Zakrzewski — président de Varsovie]*, Warszawa 1963, p. 61.

électoral fort élevé sous forme d'impôt annuel d'au moins 100 zlotys polonais.

Dans cette « classification de la noblesse », comme l'appelaient les adversaires de la réforme, les historiens inclinent en général à voir, non sans quelque exagération sans doute, l'adoption d'un cens électoral d'une couleur déjà bourgeoise. J. Jedlicki se prononce contre cette opinion en affirmant que « l'on ne peut pas assimiler la condition d'être possesseur à un cens électoral fondé sur la fortune, le revenu ou l'impôt. Il s'agit en l'occurrence d'un critère traditionnel, propre, précisément, au régime féodal et à sa doctrine [...] La tendance à définir plus précisément cette possession requise et à faire respecter avec plus de rigueur les conditions juridiques traduisait, certes, la politique de classe des propriétaires fonciers, mais ne signifiait pas pour autant une révision des notions féodales »¹⁷.

On peut souscrire à ces arguments, en y ajoutant toutefois un complément non négligeable. Le principe selon lequel, même les droits civiques actifs des nobles possesseurs et détenteurs de domaines à gage dépendaient d'un minimum d'impôt payé par eux, ne relève ni de la tradition ni de la doctrine du régime féodal polonais et son introduction signifie sans conteste qu'au critère féodal, reposant sur la naissance et la possession, venait s'ajouter un élément nouveau pour notre pays, le cens fondé sur la fortune et l'impôt. Cette mesure représente sans doute une tentative de sortir de l'impasse créée, dans les débats de la Diète sur les droits des diétines, par l'opposition des adversaires des réformes visant à écarter des diétines les couches de la noblesse, mais elle traduit assurément aussi une certaine prise de conscience, par une partie des réformateurs, des nouvelles tendances d'évolution qui l'emportaient déjà dans les pays avancés. Certes, une action conséquente exigeait la pleine introduction du cens électoral fondé sur la fortune à la place de celui fondé sur la possession ainsi que son application à toutes les couches sociales, mais ceci équivaudrait à une suppression de la structure féodale, chose impensable à l'époque. Cependant, en envisageant ces premiers changements dans une perspective d'avenir et dans le contexte des aspirations de l'aile radicale des réformateurs, on doit reconnaître leur importance. Car, bien qu'ils n'aient pas aboli les bases du régime féodal, il n'en reste pas moins vrai que, n'était-ce l'intervention de l'extérieur qui est venue interrompre le processus de transformation, ils auraient certainement pu accélérer le développement des rapports capitalistes en Pologne.

Les mesures adoptées par la Diète constituaient un coup dur pour les magnats. Il n'en faut pour preuve que la réaction de leurs partisans. L'un

¹⁷ J. Jedlicki, *Klejnot i bariery...* [Les armoiries et les barrières...], pp. 174-175.

d'entre eux, le député de Kalisz Jan Suchorzewski, accuse les patriotes d'avoir « classifié la noblesse » et privé les pauvres, qui n'étaient pourtant coupables de rien, de leurs droits civiques¹⁸. Dyzma Bończa Tomaszewski, futur secrétaire des dirigeants de la confédération de Targowica, s'écrie de façon démagogique : « [...]écartée non seulement de la législature, mais aussi de l'élection des législateurs et même de leurs propres juges, qu'est-ce qu'elle aura donc pour patrie, cette noblesse pauvre à qui l'on vient d'enlever les prérogatives propres à sa condition? »¹⁹.

L'action d'anoblissement fut, elle aussi, en butte à des violentes attaques. En lui-même, l'anoblissement n'était rien de nouveau à l'époque et on en connaissait même des cas assez nombreux, mais la Diète de Quatre Ans se mit à le pratiquer à une échelle inconnue jusque-là, en admettant à la condition noble plus de quatre cents personnes, c'est-à-dire à peu près autant que toutes les Diètes antérieures du XVIII^e siècle. Il y a une autre différence encore. Si les militaires, candidats traditionnels aux titres de noblesse, constituent toujours encore près de la moitié des anoblis, ils ne le doivent plus à leurs exploits de guerre, comme le réclamait le représentant du camp de l'ancienne noblesse, Seweryn Rzewuski: « Les titres de noblesse ne doivent être accordés que comme récompense de grandes actions militaires et de tels cas, toujours rares dans le passé, doivent rester rares. Car il serait indécent de prodiguer les armoiries à tort et à travers »²⁰. Il est cependant significatif que les autres personnes anoblies sont des fonctionnaires, des juristes et, en premier lieu, un vaste groupe de représentants de la jeune bourgeoisie.

De nouvelles valeurs commencent à gagner du prestige, à côté des titres de noblesse soutenus par la possession de terres: instruction, fonction publique, fortune au sens déjà partiellement bourgeois du terme, « talent et intelligence ». Il se dessine ainsi en perspective un changement du contenu même de l'institution de noblesse. La portée de ces changements ne saurait être saisie dans toute son ampleur qu'en tenant compte du vaste programme d'anoblissements qui fait partie de la loi sur les villes, du 18 avril

¹⁸ *Jana Suchorzewskiego posła kaliskiego odezwa do Narodu, wraz z Protestacją dla śladu gwałtu i przemocy [...] w dniu 3 maja 1791...* [Message à la nation de Jan Suchorzewski, député de Kalisz, avec une protestation contre la contrainte et la violence [...] le 3 mai 1791...]. Je cite d'après: W. Wegner, *Dzieje dnia 3 i 5 maja 1791 [L'histoire des journées du 3 et du 5 mai 1791]*, Poznań 1865, p. 258.

¹⁹ *Dyzmy Bończy Tomaszewskiego [...] nad konstytucją i rewolucją dnia 3 maja roku 1791 uwagi [Observations de Dyzma Bończa Tomaszewski [...] sur la constitution et la révolution du 3 mai 1791]* (L. Wegner, *Dzieje dnia... [L'histoire des journées...]*, pp. 287 - 288).

²⁰ *Seweryna Rzewuskiego hetmana polnego koronnego punkta do reformy rządu [Propositions de Seweryn Rzewuski, hetman de la couronne, relatives à la réforme du gouvernement]*, sans lieu d'édition (1789).

1791, insérée par la suite dans la Constitution du 3 mai. Cette loi prévoit pour l'avenir des anoblissements systématiques et en masse de bourgeois à chaque Diète. C'est ainsi que « doivent être anoblis à la plus prochaine Diète » les représentants des villes après deux années d'exercice dans les commissions gouvernementales ou dans les tribunaux des assesseurs; « sera anobli » également tout bourgeois qui aura acheté « à titre héréditaire un village ou une petite ville payant au moins 200 zlotys d'impôt du dixième gros » s'il en adresse une demande par écrit au maréchal de la Diète; il en sera de même de tout bourgeois qui aura acquis dans l'armée le grade de capitaine d'état-major ou équivalent ou bien « un poste de directeur de chancellerie dans un office d'État »²¹. Ces anoblissements s'effectueront automatiquement à la première Diète qui suivra l'acquisition des droits par les intéressés. Le rôle de la Diète est réduit en l'occurrence à la vérification de ces droits. On comprend, dans ces conditions, combien ces anoblissements auraient pu se multiplier. La même loi stipule que seront en outre anoblis « par chaque Diète » 30 bourgeois ayant des possessions en ville. Les candidats seront présentés par les députés ou les villes et le choix sera effectué par la Diète qui donnera la priorité à ceux qui se seront distingués dans l'armée dans les commissions d'administration locale ou par leur activité économique.

Les anoblissements votés par la Diète de Quatre Ans aussi bien que le programme d'anoblissements plus nombreux encore pour l'avenir, mesures lancées par la majorité des partisans des réformes en vue de soutenir les bourgeois et d'en inclure les couches supérieures dans le gouvernement, sont attaqués avec véhémence à la fois par les radicaux et par les réactionnaires. Les partisans de la suppression radicale des barrières entre les états considèrent les anoblissements comme une mesure de diversion à la solidarité du mouvement bourgeois, destinée à en détacher les individus les plus actifs et à la priver de son sommet dirigeant²². Ce qu'ils demandent, eux, c'est la reconnaissance de l'égalité des deux états: la noblesse et les bourgeois²³.

²¹ *Volumina legum*, vol. IX, p. 217.

²² Par exemple, l'auteur (Piotr Świtkowski?) de l'article: *Nobilitacje liczne sąli lub jak mają być z pożytkiem dla kraju?* [Les nombreux anoblissements, sont-ils ou comment doivent-ils être utiles au pays?], « Pamiętnik Historyczno-Ekonomiczny », A. IX, novembre 1790, pp. 1299 - 1311.

²³ V. F. S. Jeziński, *Głos naprędce do stanu miejskiego* [Appel hâtif aux bourgeois], novembre-décembre 1790. Reproduit dans: *Materiały do dziejów Sejmu Czteroletniego* [Matériaux pour l'histoire de la Diète de Quatre Ans], vol. III, sous la rédaction de J. Woliński, J. Michalski, E. Rostworowski, Wrocław 1960, p. 428.

Quant aux adversaires des réformes, ils voient dans les anoblissements une dangereuse concurrence pour la noblesse d'origine et s'efforcent jalousement de préserver l'exclusivité des privilèges. Les attaques d'un Dyzma Bończa Tomaszewski partent des positions toutes différentes de celles de F. S. Jezierski: « Ô noblesse [...], la Diète actuelle, je ne sais pourquoi, a fait accéder à tes prérogatives tant de monde qui [...] vont former un état nobiliaire conforme en tous points à leurs vues »²⁴. Le camp de l'ancienne noblesse appréhende la concurrence des anoblis dans la lutte pour les postes et les dignités. Cette appréhension, Seweryn Rzewuski l'avait exprimée, et pas le premier, en 1789 déjà: « Car la foule de la nouvelle noblesse sans mérite peut l'emporter sur l'ancienne dans l'accession aux charges et aux distinctions [...] »²⁵.

La politique des anoblissements pratiquée par la Diète de Quatre Ans est diversement appréciée par les historiens. Il semble que, parmi tous ceux qui se sont prononcés sur ce point, on peut souscrire à ce qu'a dit J. Jedlicki: « [...] il n'y a pas de raisons suffisantes pour affirmer que les anoblissements de 1790 — pris comme un tout — aient eu un caractère bourgeois, pas plus que pour y voir une diversion au mouvement bourgeois ». Mais je ne pense pas pour autant qu'ils « n'avaient en général pas de caractère suffisamment claire »²⁶. Pour en donner une appréciation précise, il faudrait d'abord vérifier dans quelle mesure les anoblissements décidés par la Diète de Quatre Ans différaient des mesures analogues antérieures. On peut toutefois affirmer, dès maintenant, que ce qui en détermine le sens ce n'est pas le caractère fortuit de plusieurs ou même de la majorité des noms figurant sur la liste des anoblis, mais ce qui en fait la nouveauté par rapport aux anoblissements antérieurs, c'est-à-dire l'important groupe de personnes anoblies en conformité avec les tendances progressistes et la politique générale du camp des réformes luttant pour un rapprochement des états. Et ce fait ne saurait être mis, à la vérité, sur le compte d'une « perfide diversion », d'un plan « visant à faire éclater le camp bourgeois ». La politique du camp des réformes fut le mieux exprimée par l'un de ses chefs de file, J. U. Niemcewicz, qui déclara à la Diète au cours d'un débat sans fin à propos des premiers anoblissements, qu'un refus d'accorder des titres de noblesse aux éminents juristes ou banquiers signifierait que la Pologne « n'a pas besoin d'une noblesse douée de talent et d'intelligence »²⁷.

²⁴ *Dyzmy Bończy Tomaszewskiego [...] nad konstytucją...* [Observations de Dyzma Bończa Tomaszewski...], p. 289.

²⁵ *Seweryna Rzewuskiego [...] punkta...* [Propositions de Seweryn Rzewuski...].

²⁶ J. Jedlicki, *Klejnot i bariery...* [Les armoiries et les barrières...], pp. 122 - 133.

²⁷ Archives centrales de documents anciens de Varsovie, *Archives de la Diète de Quatre Ans*, 10, c. 18 - 19.

Les nombreux anoblissements, ont-ils « réduit [...] au minimum la valeur et l'importance de la plus grande distinction nobiliaire » et ont-ils « contribué à la dépréciation de la condition »? Une telle affirmation semble superficielle et elle prête à controverse. Sans doute, ces anoblissements ont-ils contribué « à dépouiller cette condition de son *aura* de mythologie sarmate »²⁸, mais ce n'est pas la même chose. Et peut-on invoquer à ce propos des lois empruntées à l'économie pour soutenir que « la valeur d'une distinction baisse habituellement lorsque l'offre devient abondante »? Une telle référence, pour spectaculaire qu'elle soit, n'aurait la force d'un argument que s'il était prouvé que l'offre était au moins suffisamment importante pour couvrir la demande. On peut affirmer, sans recourir à des recherches supplémentaires, qu'il n'en a rien été.

Si l'on peut dire que le grand nombre d'anoblissements, et en partie aussi peut-être, comme le veut Jedlicki, leur caractère fortuit, ont déprécié la condition nobiliaire, c'est uniquement dans ce sens qu'ils ont contribué à détruire sa signification mythologique, « sarmate », à remettre en cause l'exclusivité et partiellement aussi la primauté du critère de la naissance, ce privilège d'extraction qui se suffisait à lui-même, sans soutien d'aucune autre vertu. Cependant, la condition nobiliaire et le mythe de la « bonne naissance » n'étaient-ils pas plutôt dépréciés par la foule de gentilshommes incultes, pauvres, ravalés au rang de paysans? Des hommes de condition mêlés à la population flottante, aux mendiants et aux laquais, donnaient-ils de l'éclat au blason de la noblesse? Il est vrai que les attaques contre les anoblissements, lancées par l'aile radicale du camp progressiste, étaient parfois assorties d'observations critiques sur la valeur même de la condition. Mais ne trouve-t-on pas d'observations analogues bien avant l'action d'anoblissements? Des écrits politiques n'avaient-ils pas, depuis longtemps, mis à nu le côté illusoire de la condition des petits gentilshommes et, dans ce contexte, le peu de valeur des titres nobiliaires eux-mêmes? Les propriétaires fonciers nobles s'en rendaient, quant à eux, parfaitement compte.

Pour se faire une juste idée des répercussions des anoblissements sur le prestige de la condition nobiliaire, il ne faut surtout pas les détacher des autres changements opérés simultanément. En même temps qu'on a admis à la condition plusieurs centaines d'hommes nouveaux, on en a écarté (car c'est ainsi que l'on peut interpréter la privation des prérogatives encore essentielles à cette époque, à savoir des droits politiques) des milliers de gens sans terre appartenant aux basses couches de la noblesse. Tout compte fait, l'état en a gagné en qualité. L'élément anobli valait

²⁸ J. Jedlicki, *Klejnot i bariery...* [Les armoiries nobiliaires et les barrières...], pp. 132 - 133, 204.

mieux, dans l'ensemble, que l'élément écarté des privilèges politiques de la condition. Parmi la nouvelle noblesse, il y avait bon nombre de personnes riches, instruites, dynamiques. Le plan d'anoblissements futurs prévoyait, lui aussi, la distinction des bourgeois les plus méritoires.

Dans une perspective historique, on peut penser que, si la chute de la République nobiliaire n'avait pas mis fin à l'action des forces sociales promouvant cette ligne de développement, la réalisation du principe selon lequel l'appartenance à la noblesse devait aller de pair avec une position économique définie, entraînerait un changement de la structure de cet état. Une pénétration de plus en plus large de la bourgeoisie aurait accéléré la transformation de la noblesse en une classe moderne de la nation, classe des propriétaires fonciers. Pour que cette transformation soit menée à son terme, il était nécessaire, évidemment, de liquider les rapports féodaux à la campagne. Mais en attendant, et, jusqu'à la suppression des états féodaux, l'absorption par la noblesse des couches supérieures de la bourgeoisie et l'exclusion simultanée des nobliaux annonçaient un rehaussement du prestige de la condition nobiliaire et une consolidation de sa position dans la hiérarchie sociale. Elle devait, certes, s'attendre à des changements continus de sa structure interne, mais son autorité et son attrait en sortiraient agrandis, d'autant plus qu'elle s'ouvrait désormais aux personnes douées d'intelligence et d'ambition. N'oublions pas, non plus, que la Constitution du 3 Mai, loin de priver la noblesse de sa position de classe dirigeante, bénéficiant de privilèges politiques et civiques exceptionnels, a, au contraire, déclaré « intactes toutes les libertés, prérogatives et priorités, dont la noblesse pouvait se prévaloir jusqu'à présent dans la vie privée et publique ». Toutefois, cette déclaration, de même que la confirmation de « l'égalité de toute la noblesse » ne se rapporte plus qu'aux seuls possesseurs²⁰.

La suppression de l'*abusum nobilitatis* concernant les activités industrielles et commerciales urbaines contribue, elle aussi, à transformer la structure sociale. L'interdiction pour les nobles d'exercer le métier de boutiquier ou de cabaretier, sous peine d'être exclu de la condition, était apparue dans l'idéologie et le droit au XV^e et XVI^e siècle, et elle avait alors pour but de souligner les distances entre les états par une rigoureuse répartition des occupations¹⁰. Avec le temps, cette interdiction, qui avait toujours eu un caractère offensant pour les bourgeois, finit par gêner la

²⁰ Cf. également: E. Rostworowski, *Kwestia społeczna Polski Kościuszkowskiej* [La question sociale dans la Pologne de Kościuszko], « *Studia Historyczne* », 1968, n° 4, pp. 480 - 481.

¹⁰ S. Grodziski, *Obywatelstwo w szlacheckiej Rzeczypospolitej* [Les droits de citoyen dans la République nobiliaire], Kraków 1963, p. 88.

noblesse elle-même, et surtout la petite noblesse qui fut obligée de chercher des « moyens de vivre » dans des métiers déclarés « indignes » d'elle, y compris ceux de boutiquier et de cabaretier, sans se soucier de salir ainsi la distinction nobiliaire. En même temps, une telle concurrence provoquait les protestations des bourgeois, d'autant plus que les gentilshommes s'occupant du commerce en ville n'étaient pas soumis à la juridiction municipale et se trouvaient de ce fait privilégiés par rapport aux commerçants bourgeois.

Cette situation attire l'attention et des partisans des réformes et des dirigeants de la noblesse; de plus en plus souvent, les diétines revendiquent, pour la noblesse, la permission d'exercer des métiers urbains et même une aide pour se débarrasser de rivaux roturiers, surtout des Juifs. Les représentants du camp progressiste s'insurgent, eux, contre le mépris qui s'attache aux occupations jugées « indignes » des nobles et qui déprécie le prestige social des bourgeois. F. S. Jeziarski écrit sans ambages: « [...] le vol et l'imposture ne sont pas aussi discrédités en Pologne que le petit commerce et l'artisanat »³¹. Un article du « Pamiętnik » souligne qu'une juste solution de ce problème répondrait aux intérêts de toute la nation³². L'interdiction, pour la noblesse, d'exercer des métiers urbains est finalement levée par la Diète en 1775: « [...] dorénavant, le gentilhomme s'occupant de commerce de toutes sortes ne perdra plus sa condition »³³. Cette solution, si elle donne satisfaction à la noblesse, ne peut pas contenter les bourgeois. La levée du discrédit entourant le commerce ne leur apporte rien sur le plan économique, bien au contraire, elle renforce la position de la concurrence privilégiée. Le commerçant noble continue à ne pas être soumis à la juridiction municipale. Ce n'est que la Diète de Quatre Ans qui résout le problème en tenant compte des intérêts des bourgeois.

Dans les pays occidentaux, dont les villes et l'industrie étaient bien développées et la bourgeoisie nombreuse, riche et forte, les transformations sociales ont pu s'effectuer par la voie révolutionnaire. Un exemple classique nous est fourni à cet égard par la France où le tiers état, grâce à sa force, a su non seulement formuler ses droits, mais aussi leur donner corps. Dans les États où la bourgeoisie était plus faible, mais qui disposaient d'un pouvoir central absolutiste et fort, comme en Prusse, en Autriche et dans l'Italie du Nord, c'est ce pouvoir qui, profitant de son droit d'arbitrage dans les conflits sociaux et de ses larges prérogatives,

³¹ F. S. Jeziarski, *Katechizm o tajemnicach rządu polskiego...* [Catéchisme sur les secrets du gouvernement polonais...], p. 70.

³² *Nobilitacje liczne sqli lub jak mają być...* [Les anoblissements nombreux sont-ils ou comment doivent-ils...].

³³ *Volumina legum*, vol. VIII, p. 183.

a pu régler, dans certaines limites et pour un temps, les rapports mutuels et la position des états. En Pologne, aucune de ces deux voies n'était ouverte: le pouvoir du roi était bien trop faible pour pouvoir imposer aux citoyens des droits nouveaux et la bourgeoisie n'avait ni la force ni les moyens requis pour revendiquer les prérogatives d'une classe dirigeante.

Après la régression et les destructions de guerre qui avaient marqué le XVII^e et le début du XVIII^e siècle, la Pologne commence, dans la première moitié du XVIII^e siècle, à se remettre lentement de ses pertes, pour entamer, sous le règne de Stanislas-Auguste (1764 - 1795) un processus de réurbanisation du pays, qui va de pair avec une reprise économique, le développement de l'industrie et du commerce, l'élargissement du marché national et des marchés locaux.

La République nobiliaire compte à cette époque environ 1500 villes, mais ce sont à 90% environ des villes toutes petites, liées pour une très grande part, sinon entièrement, à l'agriculture, avec une population pour la plupart rurale, allant de quelques dizaines à un millier de personnes. Les villes et les petites villes sont réparties dans le pays d'une façon fort inégale. Ce sont la Grande-Pologne et la Prusse occidentale qui sont les plus avancées sur le plan de l'urbanisation, la Petite-Pologne occidentale l'est bien moins, les provinces biélorusses et lituaniennes tiennent la dernière place. La Masovie ne peut se prévaloir que d'une faible urbanisation, bien que Varsovie, située dans cette province, rayonne, dans tous les domaines, sur toute la République nobiliaire, dépassant de loin les autres villes.

L'expansion économique du pays s'accompagne d'un accroissement de la population des villes qui, perdant progressivement leur caractère agricole, redeviennent souvent des centres d'artisanat et de commerce et s'enrichissent parfois de manufactures, d'ateliers artisanaux, de firmes commerciales, voire de banques. Le processus prend un rythme particulièrement dynamique à Varsovie qui, avec sa population atteignant, dans les années de la Diète de Quatre Ans et de l'insurrection de Kościuszko, 100 000 à 120 000 personnes, contre une trentaine de mille vers le milieu du siècle, se place parmi les dix plus grandes villes d'Europe. On observe des processus analogues dans d'autres provinces et surtout en Grande-Pologne dont les citadins, à la veille du deuxième partage, ne constituent pas moins de 27% de l'ensemble de la population. Les changements intervenus sur le plan économique et démographique entraînent d'autres, plus lents et plus fragmentaires cette fois, et qui portent sur la structure de la bourgeoisie, son état de fortune, son instruction, ses moeurs et sa

mentalité, ses ambitions et ses aspirations, son goût de l'activité politique aussi, reflet, par ailleurs, de l'animation politique générale.

C'étaient là des phénomènes très importants et qui annonçaient des transformations sociales plus profondes. Toutefois, l'étendue et le rythme des changements structuraux étaient limités par la faiblesse numérique de la bourgeoisie, cette faiblesse seule rendant déjà toute transformation révolutionnaire impossible. Nous ne disposons pas de chiffres exacts concernant la population bourgeoise. Les historiens-démographes évaluent la proportion des bourgeois dans la République nobiliaire à 16% environ de la population totale, ce qui, comparé par exemple à la proportion de 20% en France, ferait un pourcentage considérable.

Il ne faut cependant pas oublier que la part des artisans et des commerçants était bien moins importante et que deux tiers de ces 16 pour-cent étaient constitués par les Juifs³⁴. Étant donné la situation spécifique des Juifs, la différence de leurs moeurs et l'isolement qui en résultait, l'attitude enfin de la population chrétienne à leur égard, il nous faut admettre que les Juifs constituaient un quasi-état distinct qui nécessite une analyse à part. C'est ainsi d'ailleurs que les députés progressistes de la Diète de Quatre Ans envisageaient ce problème, lorsqu'ils préparaient, dans une commission spéciale, une réforme visant à améliorer la situation de la population juive.

Il nous faut donc, en examinant les transformations de la structure sociale, admettre pour les bourgeois des chiffres sensiblement plus réduits. Après déduction de la population juive, la part des bourgeois baissera jusqu'à 6% environ de l'ensemble de la population. Il ne faut pas oublier

³⁴ Les dernières recherches ont permis d'évaluer le nombre des Juifs dans la République nobiliaire, en 1764, à plus de 750 000 dont plus d'un demi-million étaient établis dans les villes et petites villes (R. Mahler, *Zydzi w dawnej Polsce w świetle liczb. Struktura demograficzna i społeczno-ekonomiczna Żydów w Koronie w XVIII w.* [Les Juifs dans l'ancienne Pologne à la lumière des chiffres. La structure démographique et socio-économique des Juifs dans la Couronne au XVIII^e siècle], dans: *Przeszłość demograficzna Polski. Materiały i studia* [Le passé démographique de la Pologne. Matériaux et études], Warszawa 1967, p. 154; A. Eisenbach, *Zydzi w dawnej Polsce w świetle liczb* [Les Juifs dans l'ancienne Pologne à la lumière des chiffres], « *Kwartalnik Historyczny* », 1959, n° 2, pp. 514 - 518). Les publications antérieures avaient avancé des chiffres moins élevés. Cf. I. Schiper, *Rozwój ludności żydowskiej na ziemiach dawnej Rzeczypospolitej* [Le développement de la population juive dans les territoires de l'ancienne République nobiliaire], dans: *Zydzi w Polsce Odrodzonej. Działalność społeczna, gospodarcza, oświatowa i kulturalna* [Les Juifs dans la Pologne ressuscitée. Activité sociale, économique, scolaire et culturelle], sous la rédaction de I. Schiper, A. Tartakower, Al. Hafftko, Warszawa sans date, pp. 33 - 35.

non plus que les réformes en question ne s'appliquaient qu'aux villes royales, appelées alors villes libres. La Diète nobiliaire n'osa pas toucher aux rapports en vigueur dans les domaines de la noblesse. Les villes privées ne pouvaient bénéficier de la réforme que si telle était la volonté expresse de leur seigneur.

La différenciation de la bourgeoisie ne découle pas seulement de la division en chrétiens et Juifs, de la division des villes en royales et privées, de leur différent caractère économique, leur importance et leur niveau matériel; elle est avant tout l'effet de différences de fortune. Les bourgeois les plus riches — banquiers, grands commerçants, artisans aisés dont certains commencent déjà à se muer en manufacturiers — jouent un rôle économique extrêmement important et constituent l'élite du pouvoir dans les villes. Ce sont eux aussi qui, à côté des représentants de l'intelligentsia, des juristes surtout, dirigent la lutte des villes pour leurs droits. En même temps, la couche supérieure de la bourgeoisie cherche un rapprochement social et familial avec la noblesse et imite son mode de vie. Plus importants encore sont les débuts d'une coopération politique et économique. A côté de manufactures appartenant au roi, aux magnats ou aux bourgeois, on voit surgir des entreprises à caractère de société, avec un capital et une direction mixtes. Elles sont fondées, souvent sous l'impulsion de Stanislas-Auguste, par les éléments les plus dynamiques de la riche bourgeoisie, des magnats et de la noblesse aisée ¹⁵.

De plus en plus nombreux sont, au XVIII^e siècle, les représentants de la noblesse éclairés, conscients de la nécessité de conférer aux bourgeois des droits civiques en vue de faire sortir les villes de leur stagnation et de stimuler le développement et la modernisation du pays. Le roi Stanislas-Auguste et le chancelier Andrzej Zamoyski favorisent les tendances reformatrices; les écrivains politiques, depuis Konarski jusqu'à Staszic, Fr. S. Jezierski et Kołłątaj, expliquent la nécessité des transformations. La forte position de la noblesse et la faiblesse de la bourgeoisie, qui traduisent la faiblesse du capitalisme naissant, ne manquent pas d'infléchir les projets de réformes vers des solutions de compromis. Que le mémorial des villes soit l'oeuvre d'un noble (Kołłątaj), le fait est révélateur des rapports de l'époque. Le compromis se manifeste non seulement dans les projets de réformes d'un radicalisme fort modéré, mais aussi dans le fait qu'on ne pense à les appliquer qu'aux seules villes royales, pour ne pas heurter le sacro-saint principe des droits exclusifs du seigneur sur les biens hérités. L'esprit de compromis marque également la loi sur les villes, inspirée par

¹⁵ W. Kula, *Szkice o manufakturach w Polsce XVIII wieku* [Études sur les manufactures dans la Pologne du XVIII^e siècle], vol. I - II, Warszawa 1956.

Koŕlętaj et votée le 18 avril 1794, la plus large et la plus complète de toutes les lois adoptées avant la chute de la République nobiliaire¹⁶.

Les partisans de la réforme soulignent eux-mêmes sa modération et son souci de ménager les intérêts de la noblesse. I. W. Zakrzewski, pour montrer la nécessité de la réforme, allègue l'intérêt des deux états: « Si je veux laisser à nos enfants une réelle liberté de la noblesse [...] je dois faire de mon mieux pour rapprocher l'état bourgeois de l'état nobiliaire, pour trouver les moyens par lesquels l'état bourgeois contribuerait à la prospérité de l'état nobiliaire »¹⁷.

Quant aux adversaires des changements, ils défendent le monopole nobiliaire de la possession par héritage de la terre. Ils y voient, à juste titre, la base même de l'ordre féodal et ils refusent d'accorder aux bourgeois le droit d'acheter des terres, qui ferait d'eux des riches concurrents à l'achat de réserves seigneuriales¹⁸. Aux propositions de supprimer le monopole nobiliaire, ils opposent même des tentatives de le renforcer encore. Il en est ainsi dans le cas des villes royales. Depuis des siècles, certaines d'entre elles possédaient des biens fonciers. Une loi vint geler cet état de choses en interdisant aux villes l'achat de nouvelles possessions. A titre individuel, un roturier ne pouvait pas être propriétaire d'une terre en dehors de la ville. C'est en 1775 qu'une première brèche de taille fut ouverte dans ces règlements: les bourgeois du Grand-Duché de Lituanie obtinrent alors la permission d'acheter « des biens de toutes sortes avec droit d'héritage ». Dans la Couronne (exception faite de privilèges individuels concédés à une quinzaine de bourgeois varsoviens), une telle permission ne fut accordée qu'avec le vote de la loi sur les villes, en 1791. Elle était due sans doute, pour une part égale, à l'action du parti de la réforme et à la pression des bourgeois qui manifestèrent leur attitude avec éclat dans le célèbre congrès des villes royales à Varsovie et dans d'autres manifestations. Il est cependant caractéristique que la fameuse « procession noire », organisée en novembre 1789 par les notables bourgeois en vue de

¹⁶ B. Leśnodorski, *Dzielo Sejmu Czteroletniego (1788 - 1792). Studium historyczno-prawne [L'oeuvre de la Diète de Quatre Ans 1788 - 1792. Étude historique et juridique]*, Wrocław 1951, p. 166 et suiv., 219 et suiv.; E. Rostworowski, *Ostatni król Rzeczypospolitej. Geneza i upadek Konstytucji 3 Maja [Le dernier roi de la République. Genèse et chute de la Constitution du 3 mai]*, Warszawa 1966, p. 219 et suiv.

¹⁷ A. Zahorski, *Ignacy Wyssogota Zakrzewski...*, p. 61.

¹⁸ *Jana Suchorzewskiego [...] odezwa do narodu... [Message à la nation [...] de Jan Suchorzewski...]*, p. 265; *Odpowiedź od stanu szlacheckiego miastom żądającym posiadania dóbr ziemskich (1789). [La réponse de l'état nobiliaire aux villes réclamant la propriété de biens fonciers, 1789]*, dans: *Materiały do dziejów Sejmu Czteroletniego [Matériaux pour l'histoire de la Diète de Quatre Ans]*, vol. II, Wrocław 1959, p. 63 - 64.

soumettre leurs revendications au roi et aux dignitaires d'État, fut précédée... par une discrète entente avec Stanislas-Auguste et l'atténuation, sur sa demande, des réclamations présentées.

D'autres mesures, tout aussi importantes, devaient contribuer à la transformation structurale de la société polonaise, mesures visant à étendre aux bourgeois, propriétaires de biens immeubles en ville, une partie de certains autres privilèges nobiliaires, tels que: inviolabilité personnelle, promotion aux grades d'officier dans l'armée, droit d'assumer des charges supérieures dans l'administration et la justice, de faire fonction d'avocat aux tribunaux de tous les échelons, d'accéder aux dignités ecclésiastiques dans les collégiales et les chapitres. Tous ces postes conduisent à l'anoblissement de leurs détenteurs bourgeois et annoncent de sérieuses modifications au sein des deux états.

Le droit, pour les bourgeois, d'accéder à certains postes militaires, civiles et ecclésiastiques entraîne un accroissement de leur mobilité sociale et accentue l'interpénétration des deux états. De nouvelles possibilités s'ouvrent à cet égard avec la réforme de l'armée et l'accroissement de ses effectifs, votés par la Diète de Quatre Ans³⁹. La structure sociale de l'armée n'a pas été étudiée jusqu'à présent et les opinions des historiens divergent sur ce chapitre. On sait que des bourgeois parvenaient à décrocher un grade d'officier, inférieur en général. D'autre part, on trouve des gentilshommes sans fortune parmi les simples soldats et même dans l'infanterie. Mais le bourgeois devient officier, pour ainsi dire, en dépit de la loi, et ses perspectives de promotion ne sont point les mêmes que celles d'un homme de naissance. Aussi, le mémoire des villes exige-t-il que les bourgeois devenus « instituteurs et soldats [...] puissent avancer à tous les grades et être utiles à leur patrie dans l'enseignement et la défense »⁴⁰. Le litige est résolu à l'avantage des bourgeois, en leur ouvrant la voie de la promotion et en ne laissant à la seule noblesse que les grades d'officier de cavalerie.

Les dignités ecclésiastiques qui, du chanoine au prélat, étaient réservées aux hommes de condition, deviennent, elles aussi, un objet de lutte. Les bourgeois demandent que ce monopole soit supprimé, la noblesse, qu'il soit étendu aux curés. En pratique, on rencontre parfois des chanoines d'origine plébéienne; mais en même temps, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la noblesse prédomine dans tout le clergé aisé et s'intéresse même aux vicariats. Là aussi, la réforme ouvre aux bourgeois de nouvelles possibilités.

³⁹ S. Herbst, *Les problèmes de l'armée polonaise et de l'art militaire au XVIII^e siècle*, « Acta Poloniae Historica », vol. III, 1960, pp. 33 - 48.

⁴⁰ *Materiały do dziejów Sejmu Czteroletniego [Matériaux pour l'histoire de la Diète de Quatre Ans]*, vol. II, p. 349.

La situation évolue de la même manière pour ce qui concerne le barreau et les charges d'État rémunérées, indépendantes de la Diète et des diétines. Les bourgeois l'emportent souvent sur les nobles dans la concurrence pour obtenir la ferme des revenus d'État, pénètrent en force dans les bureaux d'administration, décrochent les places de fonctionnaires de Fisc et de poste.

Toute suppression, même partielle, des barrières féodales contribue à niveler les obstacles entravant la progression de la nouvelle structure sociale, plus fonctionnelle que l'ancienne. On observe ainsi, dans les dernières décennies du XVIII^e siècle, une intensification de la mobilité sociale et un affaiblissement de la traditionnelle structure dominante. Les mesures adoptées en vue de construire un vaste et moderne appareil administratif, ainsi que les efforts de Stanislas-Auguste en vue de créer ses propres organes du pouvoir, jouent dans ces processus un rôle considérable. La voie de la carrière administrative s'ouvre ainsi non seulement aux couches inférieures de la noblesse, mais aussi aux bourgeois instruits. Plusieurs candidats verront leurs espoirs s'évanouir avec la chute de la République nobiliaire, et il n'y aura qu'une partie d'entre eux qui auront plus de chance.

C'est la limitation du monopole nobiliaire du pouvoir qui s'avère la tâche la plus difficile et les bourgeois ne parviendront à la réaliser que très tard et dans une mesure à peine sensible, même dans le domaine touchant directement aux villes. Les commissions d'administration locale, établies en 1765, se composent des seuls gentilshommes. Aussi, si elles contribuent pour beaucoup au rétablissement de l'économie des villes, elles n'auront aucun impact direct sur les transformations sociales. Il en va de même pour les commissions administratives civiles et militaires, créées en 1789, qui ne comprennent au départ que des représentants de la noblesse et du clergé; ce n'est qu'en 1792 que l'on se décidera à y admettre un nombre limité de bourgeois: trois par commission. La guerre empêchera la mise en application de cette décision. En 1791, durant la préparation de la loi sur les villes, il est question à plusieurs reprises d'accorder aux propriétaires bourgeois une certaine participation au pouvoir. Les revendications des bourgeois et les intentions du roi et de Kołłataj s'accordent pour leur assurer une accession «à la Diète et à la législation». Finalement, la loi adoptée n'accorde aux villes que le droit d'élire 24 plénipotentiaires, mais sans qualité de député. La Diète, demeurée nobiliaire, choisit parmi eux six commissaires pour la Commission du Trésor, autant pour la Commission de la police et neuf pour la Commission des assesseurs. Dans ces commissions, leur droit de vote est limité aux questions concernant les villes et le commerce. Dans la Diète, les commissaires et les

assesseurs bourgeois ne peuvent que présenter les *desiderata* des villes. Ainsi, les bourgeois se voient-ils refuser la participation réelle au pouvoir et ils trouvent la porte de la Diète à peine entrebaillée. La décision n'en reste pas moins importante. N'était la chute de l'État, cette porte, une fois entrebaillée, aurait pu rapidement s'ouvrir, du moins en partie. L'évolution sociale et politique va dans ce sens.

En fin de compte, la réforme, en dépit de toutes ses faiblesses, favorise le rapprochement de la noblesse et de la bourgeoisie aisée.

La Constitution du 3 Mai et toute la législation votée par la Diète de Quatre Ans portent encore, en principe, la marque féodale. La Constitution contient cependant des formulations qui reflètent les changements intervenus dans la structure sociale du pays. Des termes tels que « citoyen » et en particulier « nation » revêtent un double sens. Ils désignent le plus souvent la seule noblesse, mais, dans certains contextes, ils s'appliquent également aux bourgeois et même aux paysans. Ce phénomène se manifeste avec le plus de relief dans la partie consacrée à la défense, ce qui s'explique par menace extérieure suspendue sur le pays.

*

Les changements apportés par l'insurrection de Kościuszko, en 1794, allaient, eux, bien plus loin. L'insurrection ne dura que sept mois, et après sa chute, les vainqueurs s'empressèrent de révoquer toutes ses réformes. Mais, au cours de l'insurrection, qui ébranla la stabilité relative de la vieille structure sociale, et grâce à la conjoncture révolutionnaire de l'époque, les aspirations visant à la transformation sociale se manifestèrent avec une acuité inconnue jusque-là. Des tendances qui avaient été à peine perceptibles, au cours de toute l'époque passée prirent du coup un relief incomparable. Le mouvement révolutionnaire, comme tous les mouvements de masse, et, en ce temps, en premier lieu la Révolution française, joua le rôle d'un immense amalgame, en provoquant une mobilité sociale et territoriale des hommes de toutes les couches à une échelle encore jamais vue en Pologne.

Certes, plus d'une revendication sociale et même certaines réalisations de ce temps portent la marque des impératifs de l'heure, dictées par les besoins de la guerre ou la pression de l'effervescence révolutionnaire. Mais la ligne de force des changements opérés dans la structure sociale était tracée par les nécessités d'un processus historique à long terme, et les transformations elles-mêmes traduisaient un déplacement important dans le rapport des forces sociales en faveur des tendances visant à l'attribution

aux bourgeois de tous les droits de citoyens et à la réalisation de la réforme agraire.

Dans le cas des bourgeois, qui venaient de renforcer leurs titres à la participation au pouvoir par leur apport à la victoire d'avril à Varsovie et à plusieurs autres batailles, ainsi que par leur travail pour les besoins de l'armée, on peut parler de l'abolition des barrières séparant leur état de la noblesse. Les bourgeois font preuve d'une pleine conscience de leur force en intervenant auprès de Kościuszko, après la formation du Conseil national suprême, composé principalement de nobles. La réponse du commandant est fort éloquente; il explique que ce gouvernement « se compose [...] de citoyens vertueux, c'est-à-dire amis du peuple, et au moment de les nommer, je n'ai pas voulu savoir s'ils sont des paysans, des bourgeois ou des nobles »⁴¹. Cette explication accepte nettement, pour ce qui concerne l'appréciation et la promotion des hommes, le critère du mérite et de l'utilité à la cause publique, en dépréciant ainsi le critère de la naissance. Cette idée, et une pratique adéquate, s'imposent de plus en plus dans tous les domaines de vie de la République insurrectionnelle, et avec le plus de force dans l'armée.

L'armée et la participation massive des paysans et des bourgeois à la lutte pour l'indépendance de la Pologne jouent un rôle capital dans les transformations sociales de l'époque. Le changement de la situation sociale des forces armées, illustré entre autres par la réorganisation, dans un esprit démocratique, sur l'ordre de Kościuszko, de la cavalerie, jusque-là nobiliaire, porte également sur les cadres d'officiers et de sous-officiers. On écarte, en effet, les officiers opposés à l'insurrection, qui sont pour la plupart de rang supérieur, les jeunes officiers, souvent anciens élèves de l'École de chevalerie, ayant dès le début résolument soutenu l'insurrection. Kościuszko accorde les titres d'officiers non pas aux gens de condition, mais à ceux qui se sont distingués sur le champ de bataille. On voit des bourgeois accéder sans difficulté aux grades d'officiers supérieurs, et des paysans devenir, eux aussi, officiers et sous-officiers. L'importance de la participation des masses populaires à l'insurrection nationale tenait aussi dans l'atmosphère de la guerre de libération, la préparation de la population à la lutte, la propagande insurrectionnelle et l'agitation plébéienne des groupements de jacobins polonais.

L'insurrection de 1794 a consolidé et fortement élargi les progrès réalisés par le siècle des Lumières polonais en matière de modernisation de la structure sociale de la nation et de la structure intellectuelle de ses membres. C'est parce que la Constitution du 3 Mai avait entamé les pre-

⁴¹ *Pisma Tadeusza Kościuszki* [Écrits de Thadée Kościuszko], éd. par H. Mościcki, Warszawa 1957, p. 124.

mières transformations de nature sociale et parce que l'insurrection de Kościuszko avait développé ces réalisations en profondeur, que les germes d'une conscience nationale moderne et le sentiment d'unité ont acquis une force qui aura permis aux Polonais de survivre aux partages et de déjouer les efforts de copartageants visant à tuer leur esprit national.

(Traduit par Roman Kornecki)